



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #420-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #290-06

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 420-24 intitulé : Règlement #420-24 modifiant le Règlement de zonage #290-06.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 mai 2024.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière